

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
DE
CLERMONT-FERRAND

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
CCTP**

PROJET SITE UNIQUE DES LABORATOIRES
SOUS-PROJET : Réorganisation partielle des laboratoires
(opération 7 LABO 17040)

Lot n°06 – Paillasses, Matériel de laboratoire

Etablissement : CHU CLERMONT FERRAND
Site : GABRIEL MONTPIED
Localisation : CENTRE DE BIOLOGIE (RDC, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} étage)

Table des matières

1. GENERALITES	3
1.1. Prise en compte de l'intégralité de la consultation	3
1.2. Conditions d'intervention	3
1.2.1. Coordination.....	3
1.2.2. Implantation et cotes	3
1.2.3. Engins de levage et manutention.....	3
1.2.4. Choix des matériaux et exécution des ouvrages.	3
1.2.5. Entretien du chantier	4
1.2.6. Stockage	4
1.3. Fourniture de documents	4
1.4. Etudes EXE	4
1.5. Autres études	4
2. DESCRIPTION ET LOCALISATION DES OUVRAGES	5
2.1. Sorbonnes.....	5
2.1.1. Dépose	5
2.1.2. Repose	5
2.1.3. Fourniture et pose de sorbonne neuve	5
2.2. Paillasse.....	6
2.2.1. Paillasse sèches	6
2.2.2. Paillasse humides.....	6
2.2.3. Paillasse double à pont contre cloison	6
2.2.4. Paillasse double à pont en îlot	7
2.2.5. Paillasse sèche pour intégration lave-vaisselle	8
2.2.6. Plan de travail stratifié	8
2.2.7. Paillasse mobile	8
2.2.8. Tablettes murales	9
2.2.9. Paroi plexi de protection	9

1. Généralités

1.1. Prise en compte de l'intégralité de la consultation

L'Entreprise est réputée avoir intégré dans son forfait toutes mesures destinées à assurer la sécurité des personnels, telles qu'elles résultent de l'application de la réglementation (Code du Travail notamment), les lois, décrets et circulaires ainsi que par les normes en vigueur, les recommandations de l'INRS..

D'une manière générale, l'Entreprise devra être en mesure de décrire les opérations nécessaires à la marche des installations (type, localisation, fréquence, durée, personnel nécessaire, moyens techniques, risques,...) et de définir les mesures de prévention envisagées.

Aucune plus-value ne sera acceptée en cours de chantier pour d'éventuels aménagements résultant de la mise en conformité du projet de l'entreprise. Il est précisé à ce sujet que l'installation pourra être soumise à une inspection.

Les travaux devront se dérouler conformément aux dispositions du code du travail. Une attention particulière sera apportée au respect des mesures de sécurité pour les travailleurs.

L'entrepreneur de ce lot devra avoir connaissance de tous les travaux des autres corps d'état afin qu'il puisse intervenir, en ce qui concerne ses ouvrages, en temps utile et en toute connaissance des contraintes techniques des autres lots.

1.2. Conditions d'intervention

1.2.1. Coordination

L'entrepreneur de ce lot devra avoir connaissance de tous les travaux des autres corps d'état afin qu'il puisse intervenir, en ce qui concerne ses ouvrages, en temps utile et en toute connaissance des contraintes techniques des autres lots.

Le planning de l'opération devra être scrupuleusement respecté.

1.2.2. Implantation et cotes

L'entrepreneur du présent lot devra la vérification sur place des cotes d'ouvrage avant fabrication ou commande de fourniture.

1.2.3. Engins de levage et manutention

Toute installation de moyens de levage intérieurs rendus nécessaire lors de l'exécution des travaux est à réaliser par l'entreprise de travaux.

Les échafaudages et moyens de manutention sont adaptés à chaque zone de travail. Ils ne doivent présenter aucun danger tant pour le personnel de l'exploitation que pour celui de l'Entreprise, ni mettre en cause la pérennité des équipements et ouvrages existants. L'Entreprise précisera au Maître d'œuvre les caractéristiques des engins et matériels de levage utilisés.

L'Entreprise devra utiliser les installations mises à sa disposition par le Lot 11 pour l'acheminement des produits et du matériel nécessaire. L'utilisation des montes charges internes du bâtiment est formellement interdite sauf autorisation exceptionnelle écrite accordée par la Maîtrise d'Ouvrage.

Un protocole de sécurité pour les opérations de chargement et de déchargement sera établi préalablement à la réalisation de toute opération, lors de l'établissement du plan de prévention ou lors de ses remises à jour. L'Entreprise informera en permanence le Maître d'œuvre des engins de levage utilisés.

Aucune plus-value ne sera acceptée en cours de chantier pour d'éventuels aménagements résultant de la mise en conformité du projet de l'entreprise. Il est précisé à ce sujet que l'installation pourra être soumise à une inspection.

1.2.4. Choix des matériaux et exécution des ouvrages.

L'entrepreneur exécutant les travaux se réfèrera aux plans et au présent descriptif.

Il devra la fourniture et la mise en œuvre de tous les matériaux nécessaires à l'exécution des ouvrages de son corps d'état.

Les matériaux utilisés dans l'exécution des travaux devront satisfaire aux conditions fixées par le Cahier des Clauses Techniques Générales applicables aux marchés de travaux publics et devront posséder un avis technique valide au moment des travaux qui sera à fournir au Maître d'œuvre.

L'entreprise de travaux est réputée connaître ces documents et normes parmi lesquels les références propres à chaque spécialité.

1.2.5. Entretien du chantier

L'entreprise devra les dispositions appropriées pour maintenir un environnement de travail sain pour les occupants des espaces annexes au chantier.

Les salissures devront être nettoyées en permanence et des paillassons humides devront être disposés au droit des circulations communes avec le personnel du CHU.

L'Entreprise devra s'assurer qu'aucun élément ne sera laissé hors de l'espace de chantier.

Pendant la durée des travaux, les parties publiques et le chantier seront maintenus en parfait état de propreté permanente.

Un nettoyage journalier du chantier sera demandé pour améliorer la qualité du travail, la sécurité du personnel et la préservation des ouvrages existants ou réalisés.

1.2.6. Stockage

Le titulaire fournira son mode opératoire quant à la livraison et le stockage des différents éléments, matériaux et matériels livrés sur le chantier.

1.3. Fourniture de documents

L'entrepreneur devra fournir, pendant la période de préparation et avant le démarrage réel du chantier, tous les documents demandés pour approbation travaux à savoir :

- Le plan particulier de sécurité et de protection de la santé
- Les plans d'exécution, de détails et de calepinage

Avant toute intervention, l'entrepreneur devra fournir le procès-verbal de réception des supports. A défaut, il sera considéré que le support est réceptionné sans réserve de manière tacite.

Les documents suivants devront être remis impérativement avant la réception du chantier :

- Procès-verbaux de matériaux employés et produits mis en œuvre, y compris PV coupe-feu des menuiseries
- Les certificats de qualités de matières employées,
- Le Dossier des ouvrages exécutés.

1.4. Etudes EXE

L'entrepreneur réalisera toutes les études d'exécution (EXE) nécessaires à la bonne réalisation de ses ouvrages, conformément aux dispositions du présent CCTP et aux plans du projet.

Elle fournira notamment :

- les plans d'exécution détaillés, calepinages et détails de pose
- les notes de calcul justificatives
- les fiches techniques des matériaux et systèmes proposés
- les plans de phasage et d'intervention en coordination avec les autres lots

Ces documents seront soumis à l'approbation du Maître d'Œuvre avant tout démarrage des travaux concernés.

1.5. Autres études

L'Entreprise participera activement et à ses frais à toutes les réunions de synthèse, de coordination et de mise au point des ouvrages organisées par le Maître d'Œuvre ou le Coordinateur SPS.

Elle fournira, dans les délais qui lui seront impartis, l'ensemble des documents, plans d'exécution, calepinages, notes techniques, planning détaillé d'intervention et toutes autres informations découlant de ces réunions, nécessaires à la bonne coordination des travaux entre les différents lots.

2. Description et localisation des ouvrages

2.1. Sorbonnes

2.1.1. Dépose

L'entreprise devra la dépose en récupération de l'ensemble des sorbonnes déposées avec mise en stock dans un local fourni par les Services Techniques.

Si une partie des sorbonnes déposées est jugé irrécupérable par les Services Technique et la direction du laboratoire, la prestation comprendra l'enlèvement de ces sorbonnes.

Localisation : Selon plan

2.1.2. Repose

L'entreprise devra la repose des sorbonnes selon plan y compris toutes sujétions dont la mise en oeuvre d'un joint acrylique antibactérien entre les sorbonnes et toutes les jonctions.

Localisation : Selon plan

2.1.3. Fourniture et pose de sorbonne neuve

L'entreprise devra la fourniture et pose de sorbonnes de laboratoire conformes à la norme EN 14175, type sur piétement, présentant les caractéristiques techniques suivantes :

- Structure en acier avec revêtement époxy anticorrosion couleur blanc
- Écran de protection vertical mobile en verre de sécurité trempé avec système de contrepoids ou motorisé ° Caisson d'extraction optimisé avec éclairage fluorescent ou LED hors flux d'air
- Contrôleur de débit d'air intégré avec alarmes visuelles et sonores (débit insuffisant, vitre ouverte, incendie) ° Vitesse d'air moyenne en façade supérieure à 0,34 m/s (réglable)
- Raccordement aux réseaux d'extraction existants ou neufs (gaine et clapet coupe-feu inclus)
- Joints acryliques antibactériens entre sorbonne, paillasse et jonctions
- Toutes sujétions de fixation, mise à niveau et raccords électriques/plomberie/ventilation

Localisation : Selon plan

2.2. Paillasse

2.2.1. Paillasses sèches

L'entreprise devra la fourniture et pose de paillasses sèches présentant les caractéristiques techniques suivantes :

- Plan de travail en glace émaillée épaisseur 6 mm sur support hydrofuge de 22 mm, champs protégés par rive en PVC, coloris au choix du maître d'ouvrage
- Sans dossier
- Piètements métalliques de 30 x 30 mm avec vérins de mise à niveau
- Bandeau de façade stratifié coloré à hauteur limitée permettant un passage des jambes aisé sous le plan de travail, coloris au choix du maître d'ouvrage
- Mise en oeuvre d'un joint acrylique antibactérien entre les paillasses, les dossiers et toutes les jonctions
- Paillasses d'angle avec bord arrondi
- Rigidité exigée pour limiter la flexion

Localisation : Selon plan

2.2.2. Paillasses humides

L'entreprise devra la fourniture et pose de paillasses humides présentant les caractéristiques techniques suivantes :

- Plan de travail en glace émaillée épaisseur 6 mm sur support hydrofuge de 22 mm, champs protégés par rive en PVC, coloris au choix du maître d'ouvrage
- Sans dossier
- Cuve en polypropylène 380 x 380 x h 210 mm sur piètements métalliques
- Siphon et bonde d'évier en polyéthylène
- Robinet eau chaude, eau froide composé d'un corps en laiton et d'un revêtement protecteur, résistant à la corrosion, aux chocs et à la chaleur conforme à la norme NF EN 13792
- Bandeau de façade stratifié coloré, coloris au choix du maître d'ouvrage

Localisation : selon plan

2.2.3. Paillasses double à pont contre cloison

L'entreprise devra la fourniture et pose de paillasses doubles à pont contre cloison présentant les caractéristiques techniques suivantes :

- Plan de travail en glace émaillée épaisseur 6 mm sur support hydrofuge de 22 mm, champs protégés par rive en PVC
- Dossier-tablette de 350 mm permettant l'intégration d'une double goulotte (CFO, CFA), ou triple (CFO, CFA, fluides médicaux). L'intégration des fluides est à la charge des différents lots spécifiques correspondant. La réservation dans le meuble entre la descente de goulotte du plafond et le dossier tablette est dû au présent lot. Les plans d'EXE et de SYN devront se faire en lien avec les lots CFO, CFA et fluides médicaux.
- Pont de largeur 600 mm

- Piétements métalliques de 30 x 30 mm avec vérins de mise à niveau et panneaux d'habillage mélaminé
- Bandeau de façade à hauteur limitée permettant un passage des jambes aisé
- Mise en œuvre d'un joint acrylique antibactérien entre les paillasse, les dossierets, le pont et toutes les jonctions
- Paillasse d'angle avec bord arrondi
- Coloris au choix du maître d'ouvrage

Localisation et dimensions : selon plan

2.2.4. Paillasse double à pont en îlot

L'entreprise devra la fourniture et pose de paillasse double à pont en îlot présentant les caractéristiques techniques suivantes :

- Plan de travail en glace émaillée épaisseur 6 mm sur support hydrofuge de 22 mm, champs protégés par rive en PVC
- Dossieret-tablette de 350 mm permettant l'intégration d'une double goulotte (CFO, CFA), ou triple (CFO, CFA, fluides médicaux). L'intégration des fluides est à la charge des différents lots spécifiques correspondant. La perche d'alimentation de dimension suffisante pour passer les réseaux est dû au présent lot. La réservation dans le meuble entre la descente de la perche du plafond et le dossieret tablette est dû au présent lot. Les plans d'EXE et de SYN devront se faire en lien avec les lots CFO, CFA et fluides médicaux.
- Pont de largeur 600 mm
- Piétements métalliques de 30 x 30 mm avec vérins de mise à niveau et panneaux d'habillage mélaminé
- Bandeau de façade à hauteur limitée permettant un passage des jambes aisé
- Mise en œuvre d'un joint acrylique antibactérien entre les paillasse, les dossierets, le pont et toutes les jonctions
- Paillasse d'angle avec bord arrondi

- Coloris au choix du maître d'ouvrage

Localisation et dimension : selon plan

2.2.5. Paillasse sèche pour intégration lave-vaisselle

L'entreprise devra la fourniture et pose de paillasse sèche pour intégration lave-vaisselle présentant les caractéristiques techniques suivantes :

- Plan de travail en glace émaillée épaisseur 6 mm sur support hydrofuge de 22 mm, champs protégés par rive en PVC
- Découpe et renforts spécifiques pour intégration d'un lave-vaisselle de laboratoire (dimensions et fixation selon modèle choisi)
- Piétements métalliques de 30 x 30 mm avec vérins de mise à niveau
- Bandeau de façade à hauteur limitée permettant un passage des jambes aisé
- Mise en œuvre d'un joint acrylique antibactérien entre les paillasse, les dossier et toutes les jonctions
- Paillasse d'angle avec bord arrondi
- Coloris au choix du maître d'ouvrage

Localisation : selon plan

2.2.6. Plan de travail stratifié

L'entreprise devra la fourniture et pose de plans de travail stratifié présentant les caractéristiques techniques suivantes :

- Plateau en aggloméré hydrofuge épaisseur 22 mm revêtu d'un stratifié haute pression (HPL) résistant aux produits chimiques et à l'abrasion
- Fixation sur piétements ou structure existante avec joints acryliques antibactériens
- Coloris au choix du maître d'ouvrage

Localisation : selon plan

2.2.7. Paillasse mobile

L'entreprise devra la fourniture et pose de paillasse mobiles présentant les caractéristiques techniques suivantes :

- Plan de travail en glace émaillée épaisseur 6 mm sur support hydrofuge de 22 mm, champs protégés par rive en PVC
- Structure métallique sur roulettes (toutes freinées) avec vérins de mise à niveau
- Piétements en tube 30 x 30 mm revêtus peinture époxy, capacité de charge adaptée
- Mise en œuvre d'un joint acrylique antibactérien entre les éléments
- Coloris au choix du maître d'ouvrage

Localisation : selon plan

2.2.8. Tablettes murales

L'entreprise devra la fourniture et pose de tablette murale, y compris toutes sujétions de fixations présentant les caractéristiques suivantes :

- Plateau en aggloméré hydrofuge épaisseur 22 mm revêtu d'un stratifié haute pression (HPL) résistant aux produits chimiques et à l'abrasion
- Coloris au choix du maître d'ouvrage

Localisation : selon plan

2.2.9. Paroi plexi de protection

L'entreprise devra la fourniture et pose de parois plexi de protection présentant les caractéristiques techniques suivantes :

- Panneau en plexiglas (PMMA) transparent épaisseur minimale 8 mm
- Fixation sur paillasse ou pont technique avec profilés aluminium anodisé
- Angles arrondis et chants polis pour sécurité
- Hauteur et longueur selon plans (protection contre éclaboussures ou séparation)
- Mise en œuvre de joints silicone antibactériens

Localisation : selon plan